Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 09_11_2026
Délibération n° 2026-11-09 / 067

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20261109-DLB2026_067-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 novembre 2026

Date de la convocation : 03 novembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votes : 19

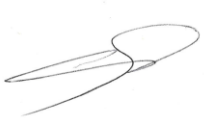
L'an deux mil vingt-six, le neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, M. POLLET Yann, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. LE FLOCH Alain, Mme RICARD Lydie, M. LE GOFF Stéphane, Mme HAVET Frédérique, M. LEROY Frédéric, M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, M. BLAYO Patrick, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. BRICAGE Henry à M. POLLET Yann ; M. ROLLAND Yan à M. ROUDAUT Jean-François.
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : M. LE GOFF Stéphane.
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor).

2026 / 067 – Plan Communal de Sauvegarde : recours à l'association ECTI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,
- **VALIDE** les termes de la convention présentée par l'association ECTI, pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde, pour un montant de 3 700 € HT soit 4 440 € TTC ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.
- **PRECISE** qu'un acompte de 1 110 € HT sera versé à la signature, le solde intervenant en fin de mission.

Le Maire,
Véronique CADUDAL





Visa du secrétaire de séance :

